



**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1992-26, 1993-26, 1995-26
et 1996-26**

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement numéro **1992-26** modifiant le Règlement de lotissement zonage numéro 1934-24, concernant les modifications de diverses dispositions.

Les modifications proposées visent notamment à :

- Modifier les dispositions relatives aux voies de circulation;
- Modifier les droits acquis.

- Projet de règlement numéro **1993-26** modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1936-24, concernant les modifications de diverses dispositions.

Les modifications proposées visent notamment à :

- Modifier l'obligation d'obtenir un permis ou un certificat;
- Modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de cases de stationnement.

- Projet de règlement numéro **1995-26** modifiant le Règlement de construction numéro 1935-24, concernant une modification des dispositions relatives aux constructions.

La modification proposée vise notamment à :

- Modifier les dispositions relatives aux constructions.

- Projet de règlement numéro **1996-26** modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1941-24, concernant une modification des constructions et aménagements non assujettis.

La modification proposée vise notamment à :

- Modifier les constructions et aménagements non assujettis.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 février 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements numéros **1992-26, 1993-26, 1995-26 et 1996-26**.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 19 février 2026 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini situé au 1100, boulevard Wallberg.

3. Lors de cette assemblée, la directrice de l'urbanisme de la Ville expliquera le projet de règlement. Le maire ou son suppléant entendra, avec elle, les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer sur ledit projet.
4. Les projets de règlement peuvent être consultés au Service de l'urbanisme à l'hôtel de ville (1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h; ainsi que sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/ma-ville/vie-democratique/avis-publics>.
5. Tout commentaire ou toute question concernant ces projets de règlements peuvent être transmis au Service de l'urbanisme.

Donné à Dolbeau-Mistassini,
le 5 février 2026.

M^e Marie Claude Boily, greffière